



SUREAUX No. 25 RUE ST-THERÈSE. — P. O. BOITE 2144, MONTREAL.

Je me hâte de rire d'autant de peur d'être plus tard obligé d'en pleurer.... FIGARO.

VOL II No. 52.

MONTREAL, 13 AOUT 1881.

1 CENT LE NUMERO.

H. BERTHELOT & Cie. Editeurs-Propriétaires.

W. F. DANIEL, Imprimeur et Administrateur.



A L'HOTEL PAYETTE.

Le recorder fait entrer les prostituées pour un an dans la prison. MM. St. Pierre et Augé, armé d'un bélier font sauter le mur et sortir les prisonniers à mesure qu'elles y entrent.

M. Payette se fâche. Il craint que les avocats ne ruinent complètement son établissement.

Feuilleton

VELLEDA.

L'hôtelier sortit aussitôt, et, prenant la bride du cheval, il demanda : Que verrons-nous demain ? Le triomphe de la Gaule, répondit l'étranger. L'aubergiste fit un signe d'intelligence. Votre nom Seigneur ?

—Civilis.

L'hôtelier s'inclina avec respect, et invita l'étranger à entrer dans la taberna quand nos deux cavaliers, Longinus et Quirinus, arrivèrent et s'arrêtèrent devant le *Coq Gaulois*. L'hôtelier s'avan-

ça de nouveau et dit aux soldats : Eh ! bien mes braves, que verrons-nous demain ?

—Eh ! s'écria Quirinus en riant nous verrons la bonne figure plus réjouie encore que ce soir.

Mais notre hôte n'avait pas envie de plaisanter. Soldats, je le regrette, mais il n'y a plus de place dans ma taberna.

—Vous voulez vivre ; votre maison est vide !

—Vivez ou non : je ne puis vous loger ; je suis le maître chez moi, apparemment.

Longinus s'entremit : Voyons, brave homme, ne vous fâchez pas ; il se fait tard, et nous sommes fatigués ; nous serons contents de vous. Ce n'est pas la première fois que je descends au *Coq Gaulois*.

C'est possible ; mais vous n'avez pas le mot de...

Il s'interrompit brusquement ; Civilis s'avancait vers eux.

—Allons, maître tavernier, laissez-les entrer ces braves ; ce sont des Gaulois, je veux leur parler.

Civilis les introduisit dans une salle reculée, et leur dit avec mystère : Vous êtes Gaulois, et vous aimez votre patrie ; j'ai à vous confier une chose importante ; mais jurez-moi par Toutatis de garder le secret.

—Je ne prêterai pas serment par Toutatis, dit Longinus.

—Et pourquoi ? demanda Civilis surpris.

—Je ne reconnais qu'un Dieu, maître de toutes choses.

—Je comprends, dit Civilis d'un

ton plein de mépris : vous professez la nouvelle superstition venue d'Orient.

—Je suis disciple du Christ.

—Cela suffit ; je n'ai rien à vous dire : adieu.

Et comme conclusion, l'hôtelier, qui n'avait pas perdu un mot de la conversation, pria les deux soldats d'aller loger ailleurs. Quirinus allait lui faire un mauvais parti ; mais Longinus, maîtrisant sa colère, remonta à cheval et entraîna son jeune ami à la caserne de cavalerie.

Cependant plusieurs cavaliers, les uns en costume de guerre, les autres sans armes, se présentèrent encore à l'auberge du *Coq Gaulois* ; tous savaient le mot de passe ils furent reçus sans difficulté.

C'étaient les députés des principales nations gauloises : Civilis, l'âme et le chef de la conjuration, représentait les Bataves; les Trivives avaient envoyé Julius Classicus et Tuto; Sabinus portait la parole au nom des Lingones; le vieillard Xouaxar, le grand-prêtre des Druides, apportait l'appui des adhérents de l'ancienne religion nationale; les Séquanais seuls refusaient de prendre part au mouvement.

Civilis prit la parole : Gaulois, leur dit-il, vous avez à prendre une résolution suprême. C'est le moment, ou jamais, de rétablir l'indépendance des Gaules. Nos ennemis sont divisés, profitons de leurs divisions; tout nous est favorable: les légions romaines ne sont pas à craindre; les contingents gaulois et germains font leur principale force; et la défection des auxiliaires entraînera la soumission ou la défaite des soldats de Rome. Du reste nous emploierons la ruse; nous nous couvrirons du nom de Vespasien; si nous sommes vaincus, nous déclarerons avoir pris les armes pour lui, et si la fortune nous est favorable, comme je l'attends de notre courage et de notre union, nous n'aurons de compte à rendre à personne.

Les Gaulois applaudissent avec enthousiasme. Civilis ajoute: vous me demandez peut-être pourquoi un Batave ose se mettre à la tête des armées gauloises, et non pas un de vous, chef de nations plus puissantes; je répondrai que beaucoup peuvent m'égalier en courage et en prudence, mais personne ne m'égale en haine contre Rome; j'ai à venger non seulement l'oppression de ma patrie, mais encore dix années d'opprobre et de dure captivité. Gaulois, débitez et décidez du sort de votre patrie; quand à moi, par Toutatis, je ne veux d'autre alternative que la victoire ou la mort.

Il fut décidé que l'on prendrait les armes; le mouvement commença dans l'île des Bataves, pour se communiquer de proche en proche; chaque pouplade aura son chef particulier, mais tous suivront la direction donnée par Civilis. Toutefois, il fallait implorer la protection des dieux de la Gaule, et Xouaxar indiqua pour la nouvelle lune prochain, un grand sacrifice druidique dans les forêts des Vosges.

Avant le jour, ils s'étaient séparés pour aller organiser la révolte chacun dans son pays.

III.—LA VIERGE DES DRUIDES.

Pilate reçut les soins les plus dévoués de l'homme charitable qui l'avait accueilli dans sa chaumière. En peu de jours, l'exilé reprit ses forces. Fausta commençait à espérer que son mari se fixerait dans ce bon pays, près de cet homme si bienveillant; hélas!... ses desirs ne devaient point se réaliser.

Un jour Pilate dit à son hôte: Je ne sais si je me trompe; mais il me semble vous avoir vu à Rome, dans le palais de César. N'étes-vous pas Scotus, de la garde prétorienne.

—J'ai été, en effet, ce Scotus

dont vous parlez, maintenant on m'appelle Mansuetus.

—Et quel motif vous a fait quitter votre haute position? Avez-vous été exilé aussi?

—Mon exil est volontaire; j'ai été envoyé ici par Simon Pierre, que vous avez connu en Judée.

—Dieux immortels! vous seriez un des chefs de la secte nouvelle!

—Oui, Pilate, je suis l'évêque des Leuci.

A continuer.

LE VRAI CANARD

MONTREAL, 13 AOUT 1881.

ABONNEMENT.

UN AN..... 50 Cts
SIX MOIS..... 25 Cts
LE NUMERO..... 1 Ct.

CONDITIONS :

Le *Vrai Canard* se vend 8 centimes la douzaine aux agents qui devront faire leurs paiements tous les mois,

10 par cent de commission accordée. Les frais de Poste sont à la charge des Editeurs. Greenbacks reçus au pair.

Adresse :

H. BERTHELOT & Cie,
Bureau : 23, 25 Rue Ste-Thérèse
En face de l'Hôtel du Canada
Boite 2144 P. O. Montréal.

UN BOXON FLOTTANT !

Nous l'avions prédit il y a trois semaines et notre prophétie s'est accomplie à la lettre, même audelà.

L'excursion du *Canard* (pas le *Vrai*) a eu lieu samedi dernier et on a exécuté chaque article du programme que nous avions dressé.

La Bande de la Cité n'était pas là, ni l'Harmonie de Montréal. Il y avait la Bande des Trois Demiards.

La société féminine a été représentée en grande partie par les donzelles que vous savez.

On a servi les boissons tel que nous l'avions annoncé et on a allumé un incendie des mauvaises passions.

Avant d'aller plus loin nous devons dire à nos lecteurs quelques mots sur l'organisation de l'excursion néfaste de samedi dernier.

Les propriétaires de l'ancien *Canard* pas plus que ceux du *Vrai Canard* n'étaient intéressés dans le succès du voyage.

Le public a été indignement trompé par un syndicat de spéculateurs véreux qui avaient eu soin en faisant leurs annonces de mettre en caractère excessivement petit les mots "par les anciens propriétaires du *Canard*". Rien n'était plus fallacieux. M. Hector Berthelot, un ancien propriétaire devait être de la partie d'après cette annonce, le public devait se laisser leurrer par la réclame et donner son patronage à l'excursion.

Il y a trois semaines nous disions à nos lecteurs que la prétendue excursion du *Canard* n'était qu'une spéculation organisée par

deux imprimeurs de la *Minerve* et le propriétaire d'une petite buvette de la rue Ste. Catherine. Les trois compères firent l'impossible pour faire mousser l'excursion à grands renforts de réclames disant aux journalistes qu'ils étaient sous l'égide de la *Minerve* que le voyage serait des plus orthodoxes.

Notre protêt parut et il y eut une baisse sensible dans le cours du triumvirat de l'excursion du *Canard*.

La vente des cabines diminua dans des proportions alarmantes et des aubergistes qui avaient acheté moyennant \$100. le privilège de vendre du tord-boyau commencèrent à désespérer du succès du voyage. Mais le diable est bien fin. Des agents furent envoyés auprès de certaines maîtresses de lupanars qui gémissaient sous le régime de la terreur créé par les décrets du recorder. On leur vendit bon nombre de cabines leur promettant liberté pleine et entière à bord, avec circonstances et dépendances, tenant et aboutissants.

Le jour de l'excursion dès quatre heures de l'après-midi, on vit arriver sur le quai Bonsecours les nymphes des rues Ste. Elizabeth et St. Dominique escortées par les petits chapeaux gris de la rue St. Laurent avec des bagues en argent portant des fers à repasser et des bottes à petits talons, le bas du pantalon retroussé pour livrer à l'admiration la petite bandelette de cuir rouge qui est de rigueur chez le parfait hommeur.

Le bateau devait partir à cinq heures mais comme le contingent des excursionnistes était loin d'être rénumératif on attendit jusqu'à six heures et demie.

Le ciel avec horreur vit arriver le moment du départ du *Canada*. Le Nord déchargea de ses flancs une sombre tempête, la foudre sillonna la nue, la pluie tomba par torrents.

Le St. Laurent sentant que son sein allait être souillé en portant ce lupanar flottant, gronda d'indignation, grossit ses flots, ballotta le vapour impudique jusqu'au point d'ensevelir sous ses vagues courroucées un des malheureux passagers. L'espace nous manque pour décrire toutes les scènes scandaleuses qui se sont passées à bord. Nous renvoyons nos lecteurs au *Post* de lundi et au *Witness* de mardi derniers et au capitaine Laforce qui a déclaré qu'il ne vendrait pas pour mille dollars recommencer un voyage pareil.

Disons qu'il y avait à bord du *Canada* une centaine de personnes respectables et que sur ce nombre une trentaine ont débarqué à Sorel pour retourner à Montréal à bord du *Québec*.

Un excursionniste nous a dit lundi matin qu'il avait été témoin de scènes si dégoûtantes dans le vapour *Canada* qu'elles auraient pu faire rougir un constable accoutumé à faire des arrestations aux coins flambrants de Sodome et de Gommorhe.

Nous en avons assez dit pour aujourd'hui, mais avant de terminer cet article nous nous permet-

trons de suggérer au gouvernement de Québec de prendre des moyens énergiques pour réprimer les abus tels que ceux que nous venons de signaler.

Ce serait de promulguer une loi à l'effet d'autoriser la police de Montréal à opérer l'arrestation sur le fleuve St. Laurent de tous ceux qui habitent des boxons flottants.

Le sergent Gauthier pourrait s'embarquer sur un tug rapide de M. Paradis (le W.F. Francis par exemple) se lancer à la poursuite du *Canada*, en faire l'abordage et arrêter à bord les femmes ou filles propriétaires de cabines malfermées ainsi que les habitués. Les prisonniers seraient ensuite condamnés par le recorder à \$100 d'amende et à un an de prison aux travaux forcés.

Un bill à cet effet rencontrerait l'approbation publique, nous pouvons vous l'assurer.

En attendant si des pèlerins se proposent d'aller à la bonne Ste. Anne à bord du *Canada* il faudra qu'ils apportent avec eux de l'insecticide Vicat pour dépeupler les cabines.

Assez pour aujourd'hui. En foi de quoi nous avons signé.

HECTOR L. F. BERTHELOT,
Rédacteur du *Vrai Canard*, un et indivisible.

UNE BONNE HISTOIRE.

La vérité avant tout! — Telle était la réponse invariable que faisait M. X... à tous ceux, et ils étaient nombreux, qui s'étonnaient et se scandalisaient de ses discours et de ses écrits contre les religieux, en général et les jésuites en particulier.

Il y avait bien lieu à l'étonnement et au scandale: M. Victor X... avait un frère appartenant à la compagnie de Jésus. On voit que s'il ne tirait pas sur ses troupes, il tirait sur sa famille.

En vain le père X... écrivit-il de son couvent, lettres sur lettres à son frère, le suppliant au nom de leur digne père et de leur sainte mère, de mettre une sourdine à ses principes irréligieux et radicaux, Victor n'en cria que plus fort. Il voulait se faire nommer député, dans une circonscription marquée tout entière à l'encre rouge sur la carte électorale: or, quelle preuve plus forte et plus claire pouvait-il donner de la pureté de ses opinions républicaines que de passer sur le corps de son frère? Jamais le petit D... ne pourrait montrer un semblable zèle et un pareil désintéressement puisqu'il n'avait, dans sa famille, aucun religieux autorisé ou non autorisé.

Sur ses entrefaites, et six semaines avant l'exécution des fameux décrets d'expulsion, Victor X... et son frère, le jésuite, eurent la douleur de perdre un parent éloigné.

Ce parent étant mort sans laisser de dispositions testamentaires, sa succession, une centaine de mille francs, revenait de droit à M. Victor X... et au père X...

les seuls cousins qu'on lui connaît. Le cousin laïque ne douta pas un seul instant que l'aubaine ne fut tout entière pour lui. Son frère ne voudrait rien ou presque rien des cent mille francs puisqu'il avait fait vœu de pauvreté.

C'est avec ce doux espoir que Victor se rendit au couvent de St-R.

Le père X... commença d'abord par s'informer de la façon dont était mort son parent. Victor lui apprit qu'il avait fait une fin chrétienne et reçu tous les sacrements de la sainte Eglise.

Je cite textuellement.

Ces mots: *fin chrétienne, sacrements de la sainte Eglise* écorchaient un peu la bouche de M. X... Mais quoi! on est obligé de parler le langage de ceux à qui l'on s'adresse. Faut-il froisser et blâmer un homme au moment où il vous fait cadeau de cinquante mille francs?

—Je célébrerai demain la messe pour le repos de l'âme de notre parent, dit le jésuite à son frère, j'espère que tu voudras y assister.

—En doutes-tu?

Et Victor X... assista à la messe. Il y avait cinq ou six ans que cela ne lui était arrivé.

Ce pieux devoir rempli, on causa affaires.

La succession se composait d'un immeuble de cinquante mille francs et de rentes sur l'Etat d'égal valeur.

—Je prendrai, si tu veux, les titres de rentes, dit le jésuite.

—Hein? tu dis? s'écria l'héritier laïque.

—Que je prendrai de préférence les valeurs.

—Je croyais, j'avais compris... mais mon frère, tu as fait vœu de pauvreté.

—Tu sais bien que la loi civile ne reconnaît pas ce vœu-là.

—Sans doute, sans doute, mais tu n'en es pas moins religieux.

—Pas au point de vue civil et laïque, puisque j'appartiens à un ordre non autorisé et qui va être dissous dans quelques semaines.

—Je t'avoue que ce langage me surprend de ta part. Que peut la loi civile sur une obligation contractée envers Dieu, et au fort de la conscience?

—Tu as raison, mon cher Victor, et je suis ravi de te voir ces sentiments. Sois sûr, qu'avec la grâce de Dieu, je n'oublierai jamais ce que je suis. En des temps ordinaires j'aurais été heureux de te laisser la part qui me revient dans la succession de notre parent. Dans les circonstances actuelles, à la voile d'être mis à la porte de mon couvent, jete à la rue, dépouillé, exilé peut-être, j'ai dû consulter mes supérieurs sur la conduite que j'avais à tenir. Ils m'ont conseillé d'accepter la ressource que la Providence m'envoyait. Cinquante mille francs sont du pain pour moi et deux ou trois de mes compagnons.

—Tout ce que tu voudras, mais je trouve que tu fais bon marché de tes vœux.

—Sois sans inquiétude: outre le vœu de pauvreté j'ai fait celui d'obéissance. En suivant non-seu-



LE VOYAGE DU CANARD (pas le Vrai.)

lement les ordres, mais les conseils de mes supérieurs, je suis parfaitement en règle.

Il fallut bien se résigner et céder la moitié de la succession du cousin.

Un malheur n'arrive jamais seul. Le petit D... n'apprit-il pas que son concurrent était entré dans un couvent de jésuites, qu'il y avait entendu la messe! C'était s'il en fut, une honteuse palinodie. Le petit D... ne manqua point de la signaler. Trois mois durant les deux journaux qu'il avait à sa dévotion crièrent sur les toits la grande trahison de ce misérable Victor X... Le frère du jésuite, convaincu de cléricalisme et de jésuitisme sacrés, échoua d'une façon pitoyable lors de l'élection du député de l'arrondissement. Tout porte à croire que cet échec ne sera pas le dernier. Il ne faut pas plus de jésuites dans les conseils généraux que dans la chambre des députés et au Sénat; Victor X... ne sera donc pas nommé conseiller général ainsi qu'il l'espérait. Il serait au terme de son mandat, exclu du conseil municipal que je n'en serais pas étonné.

JEAN GRANGE,

CORRESPONDANCE.

(Scène de campagne, garantie.)

Vous savez, chers lecteurs et lectrices, que l'Eglise catholique (par la voix de ses ministres) a mis des restrictions ou empêchements à toute union entre l'homme et la femme qui se trouvent parents à un degré quelconque, et tout bon chrétien, ne peut passer outre sans avoir préalablement obtenu une dispense de son Evêque. Malheureusement il y a des gens qui émettent sur ce sujet des opinions qui sont non seulement contraires aux lois de l'Eglise

catholique mais encore à celles de l'Humanité.

Témoin: le héros de l'anecdote suivante. Trois jeunes gens revenant un jour de Toronto. Durant le trajet nos lurons avaient faits force libations en l'honneur du divin Bacchus. Arrivés au village de..... leur séjour natal. Jean Patonillet, (c'est le nom de mon héros) dit à ses compagnons de voyage: Vous n'ignorez pas que je suis gros manche avec ma cousine germaine, et que, de plus j'ai l'idée bien arrêtée de l'épouser après Pâques. Bien! je veux aujourd'hui sans plus tarder, aller consulter notre bon cure. Le métier de vieux garçon ne va plus. Il faut que je fasse une fin.

Voilà donc mon gaillard qui entre chez le curé de l'endroit. Après les politesses d'usage, M. le curé, dit-il, je désire me marier avec ma cousine germaine, c'est une personne que j'estime beaucoup et je puis vous jurer qu'elle me le retourne en bonne fille qu'elle est. Dites moi donc combien il faudra payer pour obtenir la dispense. Une cinquantaine de piastres lui dit le curé. 50 piastres mais vous n'y pensez pas! je suis presque sans le sou, j'ai toutes les misères du monde à m'habiller. Regardez mes culottes, ce sont les meilleurs! voyez comme elles sont percées. S'il faut absolument tant d'argent; jamais, je ne pourrai épouser ma cousine germaine! Oh non! jamais! Puis se ravissant: pourtant des gens m'ont dit qu'il y avait des cas où l'on pouvait se marier avec sa cousine germaine sans payer des dispenses de cinquante piastres. Cela arrive quelque fois; dit le curé, mais pour cela il faut avoir des raisons graves. Pardonnez Monsieur le curé; si vous voulez je vais en faire des raisons graves. Je ne vous dit qu'à moi, Jean Patonillet.

SILVA.

Un gros gaillard, ayant la langue aussi bien pendue que celle d'une femme, portant une épaisse moustache noire, croyant que sans lui la procédure d'hussior ne peut se faire à la satisfaction de la Cour, travaille le français à coups de marteau et de rabot, juste comme s'il était à son ancien métier. Voici quelques extraits d'un de ces procès-verbaux de saisie indiquant la manière dont il désigne les effets saisis:

Après avoir poitré longtemps, en récitant une oraison funèbre, et jurant ses grands dieux qu'il n'était pour rien dans la chose, il a accouché de cette partie si nécessaire dans un procès-verbal de saisie; "parlant à une personne raisonnable de sa famille". Ensuite: j'ai saisi... une bibliothèque contenant cent volumes de livres—trois chaises, *bourrées en bois franc* (elles doivent être dres) —un *wall pocket* (pour porte-papier) accroché — deux racks pour chapeaux (pour pâtes): etc.

O Cômé! retourne à ton établi, raboté les planches, mais non pas le français.

UN HUI-SIER.

Le succès ayant surpassé nos espérances nous nous faisons un plaisir d'annoncer à nos bonnes pratiques que nous faisons de grandes réductions sur toutes nos marchandises de printemps, car ne pouvant encore avant quelques mois agrandir notre magasin déjà trop petit pour notre Stock, et recevant déjà nos marchandises d'automne, il faut nécessairement faire de la place. Nous avons donc décidé de vendre à n'importe quel prix, ce sera là un moyen, nous l'espérons, de reconnaître vis-à-vis nos bonnes pratiques l'encouragement libéral qui nous a été donné. Avis donc de profiter de l'occasion pour ceux qui ont quelques achats à faire. Ils seront certain de se procurer de belles et bonnes marchandises à bien bon marché chez

GRAVEL et THIBAUT
587 Ste. Catherine.

LE TORTONI.

Le restaurant français, le seul restaurant qui ait le véritable cachet parisien à Montréal est le Tortoni.

Les salons sont meublés avec luxe et élégance. Le service se fait avec politesse et promptitude. La cuisine est supérieur à celle de tous les autres restaurants de Montréal parce qu'elle est directement sous la surveillance d'un chef qui a donné des preuves abondantes de son talent au Delmonico de New-York où il a été longtemps le premier cuisinier. Nous voulons parler de M. Dubussel, qui sait déjà fait un nom à Montréal.

La cuisine est pourvue de fourneaux construits avec les améliorations modernes. On est toujours sûr d'avoir les primeurs des saisons au Tortoni. Repas servis au dehors sur commandes. Spécialités de repas pour les pique-nique. Le Tortoni est aux Nos. 309 et 311 rue Ste Catherine près de la rue St Denis.

Lettre d'un soldat à ses parents après la bataille de Rosbach :

"La présente est pour vous faire savoir que je suis encore *en vie*; ce que, toutefois, je ne pourrais vous dire si j'étais mort. Il est vrai que nous avons été presque tous tués dans notre compagnie; mais notre premier sergent qui a fait la liste de ceux qui sont encore *en vie*, m'a assuré que j'y étais. Je salue tous nos gens, et je pris M. le curé de m'effacer de la liste des morts; où il m'a mis à mon insu et sans ma permission, puisque le bon Dieu, qui en sait plus que lui, m'a laissé sur le rôle des vivants. Mais mort ou vif, je vous aime toujours."

Votre fils,
JOSEPH.

Réponse :

"Mon *chair* fils,

"Je mets la main à la plume pour te mander que ta mère et moi avons bien ri de plaisir en apprenant que tu étais *en vie* après avoir été enterré (par délicatesse).

M. le curé n'a pas voulu ôter ton nom du registre mortuaire, disant: que c'était autant de besogne faite pour la première fois que tu mourras tout de bon...

"Tu nous a causé beaucoup de dépenses, mon enfant, soit par ta mort, qui a duré plus d'un mois, soit par ta vie, depuis vingt ans.

"Cependant, tu recouvreras ci inclus un louis d'or, que ta mère t'envoie à mon insu.

"Surtout, apprends quelque chose de bon au régiment, afin qu'on ne dise pas à ton retour; *Bête il alla, bête il revint*. Du reste, chacun le sait, je suis toujours,

Ton père,
IGNACE.

J. RASCO & FILS

-421-

RUE CRAIG

(En face du Champ de Mars)

Informent leurs amis et le public en général qu'ils tiennent comme par le pas à leur magasin de rombes sauvages.

Délicieux des contre-façons.

Il y a deux Rasco mais nous sommes les plus anciens de l'endroit.

N'oubliez pas de venir nous faire une visite.

13 août jno

RESTAURANT

DE LA

PRINCESSE LOUISE

coin des rues Notre-Dame et St. Jean-Baptiste.

Ce restaurant offre le plus grand confort possible aux touristes qui visitent Montréal. La cuisine est sous la direction d'un chef d'expérience et on trouvera sur le menu les primours de la saison.

La cafetière magique la seule qui existe dans la Puissance est dans le restaurant. Dîner complet pour 25 cents, et repas à la carte.

LARIN, propriétaire.

LISEZ TOUS

Grand arrivage de Châles importés par Boisseau et Frères.

Bon Marche incontestable

Le grand problème économique est résolu, pour les châles, par Boisseau Frères.

On va se garantir du froid pour rien, la saison prochaine, chez Boisseau Frères.

Tout le monde ira voir chez Boisseau Frères, le magnifique assortiment de châles qu'ils viennent de recevoir et dont une partie est maintenant exposé dans les vitraux.

C'est chez Boisseau Frères qu'on achètera ses châles cette saison parce que, importé directement et soldés, ils sont les meilleurs marchés de Montréal tout en étant des derniers goûts.

Jugez :

| | |
|--------------------------|--------|
| Châles en laine tricotés | \$0.90 |
| " " " | 1.25 |
| " " " | 1.35 |
| " " " | 1.50 |
| " " " | 2.50 |

Boisseau Frères.

235 et 237 ST. LAURENT.

LE FIGARO.

Ce restaurant populaire est maintenant ouvert par son ancien propriétaire A. Goulet au No 46 rue Bousoeurs. Ce restaurant est maintenant disposé à donner tout le confort possible à ses anciens clients. Huitres en écailles, Vins liquors, cigares, tout de bonne marque. On sollicite une visite au Figaro.

OUA OUARONS !

Le Vrai Truteau a introduit une nouveauté dans son restaurant. Autour de la fontaine qui jaillit dans sa vitrine, on voit une collection variée d'oua ouarons les plus gros que l'on puisse voir dans le comté de Chateauguay. En passant sur la rue Craig, regardez la vitrine au coin de la rue Chenneville.

LE DELMONICO.

979 et 981 rue STE CATHERINE près de la rue St-Laurent. RESTAURANT POPULAIRE

Cet établissement se recommande au public par l'excellence de sa cuisine. Ses lunchs froids et la qualité supérieure de ses vins, cigares et liquors. MM. DesMaisons, & Cie, les propriétaires du Delmonico tiennent à garder la réputation de ce restaurant en donnant satisfaction aux plus difficiles.

N. DesMAISONS & CIE, propriétaires.

LE RIDEAU CLUB

Restaurant Fashionable

Ce populaire restaurant a été ré-ouvert par Ciriac Gadoua, ci-devant de Gadoua et Frères de la rue St-Paul. Le salon a été complètement renouvelé. Spécialité de *Fancy Drinks* préparés par un commis d'expérience. Cigars et liqueurs de première qualité.

C. GADOUA,

propriétaire.

52 rue St-Laurent

6 août 4—ins.

ILE GROSBOS.

Jusqu'à avis contraire, si le temps le permet, le vapeur *MONTARVILLE* fera le service de L'ILE GROSBOS à commencer lundi 4 juil., LUNDIS 10.30 a.m. et 2.30 p.m. JEUDIS " " " " SAMEDIS " " " " DIMANCHES " " " "

OVIDE DUFRESNE,

Gérant.

9 juillet.—

RESTAURANT

DE

L'HOTEL E. FORTIN

216 Rue Notre-Dame 216.

Ce restaurant est maintenant ouvert au public. Rien n'a été épargné pour le tenir au premier rang. Repas servis à toute heure. Cuisine de première classe sous la direction d'un chef français. Si vous voulez être servi d'un bon repas, allez à ce restaurant, coin des rues Notre-Dame et St-Gabriel. Nouvelle entrée en face de chez Fabre & Gravel.

2 juillet — 4 ins.

Epicerie a Bon Marché.

545 rue Ste-Catherine.

Dissolution de Société.

La société Robillard et Marion a été dissoute. M. Clément Robillard continuera les affaires seul. Ayant moitié moins de dépenses il est en état d'offrir à bien meilleur marché sur fonds varié d'épicerie et vins. Cette maison se recommande aux familles économiques qui aiment les effets de premier choix. Coin des rues Ste-Catherine et Beaudry.

C. C. ROBILLARD.

16 juillet d ins.

Il n'y a rien de brutal comme un fait. Le public ne croit pas aux réclames, mais lorsque la preuve matérielle est devant lui, il faut qu'il se laisse convaincre. Pour juger de la qualité et de la beauté de la peinture Caoutchouc Lustrée de A. A. Wilson & Cie, il faut la voir telle qu'elle est actuellement posée sur les murs extérieurs de l'Hôtel du Canada. Regardez l'hôtel et jugez de la Peinture. Adressez vos commandes à 219 et 221 rue St. Paul coin de la Place Jacques-Cartier

A. A. WILSON & CIE

Propriétaires.

9 juillet 4 ins

GRANDE EXPOSITION PROVINCIALE

DEVANT AVOIR LIEU SUR LEE

TERRAINS DE L'EXPOSITION

Avenue Mont-Royal, Montréal.

Cette exposition sera divisée en trois départements.

Département d'agriculture, département horticole et département industriel.

OUVERTURE :

Mercredi 14 Septembre

A l'exposition des chevaux, du bétail, des moutons et des cochons qui arrivent deux jours plus tard, c'est-à-dire vendredi, le 16 septembre.

CLOTURE 23 SEPTEMBRE

—000000—

\$25,000 \$25,000 \$25,00

OFFERTS COMME PRIX

—000000—

Les entrées dans tous les départements devront être faites aux bureaux des secrétaires, à Montréal, le ou avant le 1er septembre. On peut se procurer des listes de prix et des formules pour les entrées ou tout autre renseignement en s'adressant comme suit: à

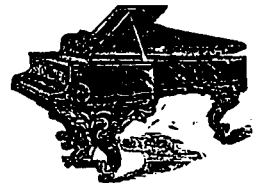
GEO. LECLERC,

Sec. du Conseil d'Agriculture.

S. C. STEVENS'N,

Sec. du Conseil des Arts et Manufact. Montréal, 16 juillet 1—ins

PIANOS



SOHMER

1ere médaille d'or et diplôme d'honneur à l'exposition de Philadelphie.

—000000—

AUTRES PIANOS.

DE TOUT GENRE.

MUSIQUE EN FEUILLES

LAVIGNE & LAJOIE

—: { 265 } :—

Rue Notre-Dame,

—: { MONTREAL } :—

Tous ces pianos ont été choisis par M. E. LAVIGNE, lui-même, et seront garantis pour six ans.

ON DEMANDE 24 petits garçons pour vendre le VRAI CANARD. S'adresser au No. 25 rue Ste-Thérèse.